



CONSEIL SYNDICAL



11 MARS 2024 à 19h00

Séance n°1/2024

Convocation : 04/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 19 h 00, le COMITE SYNDICAL, légalement convoqué, s'est réuni à BUTHIERS – à la Médiathèque, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Président.

Étaient présents :

- M. CHAMOREAU Christophe (Buthiers).
- M. THEVENET Julien (Buthiers)
- M. JAIRE Éric (Boulancourt).
- M. RATIER François (Nanteau-sur Essonne)
- M. EUVRARD Didier (Augerville-la-Rivière)
- M. VIRON Hervé (Boulancourt)
- M. GAURAT Hervé (CC du Pithiverais Gâtinais)
- M. CITRON Olivier (CC du Pithiverais Gâtinais)
- M. CITRON Olivier (Augerville-la-Rivière)

Absents excusés :

- M. MAUXION Olivier (Nanteau-sur Essonne) *donne pouvoir à M. CHAMOREAU Christophe*

Secrétaire de séance : M. RATIER François

(élu secrétaire, selon les statuts du SMERB, en date du 19/09/2020)



Délibération n° 2024_1
Adoption de l'ordre du jour

Conseil Syndical - membres 10/10

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Comité Syndical,

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour : remplacement d'un délégué de Nanteau-sur-Essonne.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve l'ordre du jour, ainsi modifié, du Comité Syndical du 11 mars 2024 :

- 1) Adoption de l'ordre du jour de la séance,
- 2) Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion,
- 3) Décisions du président

- 4) Remplacement d'un délégué de Nanteau-sur-Essonne,
- 5) Compte de gestion 2023
- 6) Compte administratif 2023
- 7) Affectation du résultat
- 8) Tarification de l'eau
- 9) Tarification de l'assainissement 2024
- 10) Budget primitif 2024
- 11) Convention télérelève
- 12) Projet de périmètre et statuts arrêté interpréfectoral : transfert de compétence eau et assainissement aux communautés de communes
- 13) Affaires et Informations Diverses

<p>Christophe CHAMOREAU</p> <p style="text-align: center;">Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Hervé VIRON</p> <p style="text-align: center;">Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>	<p>Didier EUVRARD</p> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>
<p>Éric JAIRE</p> <p style="text-align: center;">(Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Julien THEVENET</p> <p style="text-align: center;">(Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>François RATIER</p> <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>	<p>Olivier MAUXION</p> <p style="text-align: center;"><i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i></p> <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>	<p>Hervé GAURAT</p> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>



Délibération n° 2024_2
Approbation procès-verbal du
18 décembre 2023

Conseil Syndical - membres 10/10

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
 Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, à 9 voix Pour, 1 abstention (M. CITRON)

Approuve, le Procès-verbal du Comité Syndical du **18 décembre 2023**.

<p>Christophe CHAMOREAU</p> <p style="text-align: center;">Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Hervé VIRON</p> <p style="text-align: center;">Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>	<p>Didier EUVRARD</p> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>
<p>Éric JAIRE</p> <p style="text-align: center;">(Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Julien THEVENET</p> <p style="text-align: center;">(Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>François RATIER</p> <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>	<p>Olivier MAUXION</p> <p style="text-align: center;"><i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i></p> <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>	<p>Hervé GAURAT</p> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>



**Décision du Président prises
au titre de l'article L2122-22
du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

<p>DECISION DU PRESIDENT 1.2024 - COMMANDES PUBLIQUES</p>	<p>Choix de l'entreprise pour travaux comblement puits Herbeauvilliers et Boisminard : société FORAPULSE</p>
<p>DECISION DU PRESIDENT 2.2024 - SUBVENTION</p>	<p>SUBVENTION Agence de l'Eau et Département 77 – COMPLEMENT DES PUIITS : coût travaux : 86 316,78 €HT ; subvention sollicitée 80%.</p>



Délibération n° 2024_3
Remplacement d'un délégué

Conseil Syndical - membres 10/10

M. le Président informe le comité que M. SARRION Mathieu, délégué de la commune de Nanteau-sur-Essonne a démissionné du SMERB.

Ainsi, M. MAUXION Olivier a été désigné délégué du SMERB par délibération n°2024_DEL_008 en date du 02/02/2024 de la commune de Nanteau-sur-Essonne.

Le comité syndical en prend acte.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des comptes.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)

Olivier CITRON	Hervé GAURAT
(CCPG ANC)	(CCPG ANC)



Délibération n°2024_5
Compte Administratif 2023
Conseil Syndical - membres 9/9

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur RATIER François délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur CHAMOREAU Christophe, Président, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice, lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement		Investissement		Résultat de clôture de l'exercice
Recettes exercice	258 662,47	Recettes exercice	409 106,88	
Dépenses exercice	172 265,40	Dépenses exercice	393 374,11	
Résultat exercice 2023	86 397,07	Résultat exercice 2023	15 732,77	
Résultat de clôture exercice 2022	376 181,72	Résultat de clôture exercice 2022	770 136,85	
Résultat de clôture 2023	462 578,79	Résultat de clôture 2023	785 869,62	1 248 448,41
		RAR	0,00	
		Excédent global investissement	785 869,62	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)

Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Oliver MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



Délibération n°2024_6
Affectation du résultat

Conseil Syndical - membres 10/10

Le Conseil Syndical, après avoir entendu et approuvé le 11 mars 2024, le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **462 578,79 €**
- un excédent d'investissement de **785 869,62 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation de l'exercice	86 397,07 €
Pour mémoire excédent antérieur reporté	376 181,72 €
Résultat à affecter	462 578,79 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	785 869,62€
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	462 578,79 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
Report en exploitation R 002	462 578,79 €
Déficit reporté D 002	

<p>Christophe CHAMOREAU</p> <p style="text-align: center;">Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Hervé VIRON</p> <p style="text-align: center;">Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>	<p>Didier EUVRARD</p> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>
<p>Éric JAIRE</p> <p style="text-align: center;">(Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Julien THEVENET</p> <p style="text-align: center;">(Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>François RATIER</p> <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>	<p>Olivier MAUXION</p> <p style="text-align: center;"><i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i></p> <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>	<p>Hervé GAURAT</p> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>



<p>Délibération n°2024_7 Tarification de l'eau potable</p> <p><i>Conseil Syndical – membres 8/8</i></p>
--

Le Conseil Syndical, considérant l'évolution des coefficients, les charges, les travaux prévus, les ressources annuelles et les réserves financières du Syndicat en eau potable, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le montant de la taxe syndicale eau potable, pour les consommations de l'année 2024, **à 0,95 € par mètre cube.**

EAU potable		TVA de ...	5.5%	Montant HT	Facturation TTC
Veolia - Part fixe annuelle (abonnement) ...				55.92 €	59.00 €
Veolia - Part distributeur / m ³ ...				0.9842 €	1.04 €
SMERB - Taxe syndicale / m ³ ...				0.9500 €	1.00 €
Sous total / m ³ ...				1.9342 €	2.04 €
Agence de l'Eau - Redevance pour préservation de la ressource / m ³ ...				0.1407 €	0.15 €
Agence de l'Eau - Redevance pour lutte contre la pollution / m ³ ...				0.3800 €	0.40 €
Coût total du m³ d'eau potable ...				2.45 € / m ³	2.59 € / m ³
Facturation pour une consommation semestrielle de ...				60 m ³	184.89 €
Coût total pour une consommation annuelle totale de ...				120 m ³	369.79 €
Assainissement non collectif		TVA de ...	10%	Montant	Facturation TTC
Taxe syndicale annuelle - Augerville, Boulancourt, Buthiers ...				24.00 €	26.40 €
Nanteau-sur-Essonne ...				Tarification du Parc Naturel	
Assainissement collectif - Réseau de l'île de Loisirs		TVA de ...	10%	Montant	Facturation TTC
Agence de l'Eau - Redevance pour modernisation des réseaux / m ³ ...				0.1850 €	1.58 € / m ³
Taxe syndicale / m ³ ...				1.25 €	
Assainissement collectif - Réseau du Syndicat		TVA de ...	10%	Montant	Facturation TTC
Part fixe annuelle Syndicat des Eaux ...				220 €	242.00 €
Taxe modernisation des réseaux, Agence de l'Eau / m ³ ...				0.1850 €	4.33 € / m ³
Taxe syndicale / m ³ ...				3.75 €	

Suivant les situations, les tarifs de l'eau sont établis selon les éléments suivants :

Il en résulte les tarifications suivantes :

Coût global de référence (eau + assainissement) TTC			Semestriel consom.	Annuel consom.
Localisation	Total annuel des parts fixes	Coût du m ³	60 m ³	120 m ³
Augerville, Boulancourt, Buthiers, non collectif	85.40 €	2.59 €	198.09 €	396.19 €
Nanteau sur Essonne (eau uniquement)	59.00 €	2.59 €	184.89 €	369.79 €
Buthiers, réseau collectif du Syndicat	301.00 €	6.92 €	565.60 €	1 131.21 €
Buthiers, réseau collectif de l'île de Loisirs	59.00 €	4.17 €	279.60 €	559.21 €

→ M. CITRON signale que le syndicat paye 2 € par abonné à VEOLIA EAU pour la télérelève et que pour l'instant les abonnés n'en profitent toujours pas. M. CHAMOREAU explique que ce sujet a été vu au dernier COPIL et que si cela n'est pas effectif très rapidement, des pénalités seront appliquées à VEOLIA EAU.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
---	--

Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



Délibération n°2024_8
Tarification de
l'assainissement collectif

Conseil Syndical – membres 6/6

Le Conseil Syndical, considérant l'évolution des consommations des abonnés, les charges et les ressources annuelles de l'assainissement :

Charges d'AC à financer	Ensemble	Zone SMERB	Zone BASE	Eau potable	
CDC - Rbt (an N) capital emprunt	22 660 €	22 660 €		VEOLIA - Part fixe annuelle HT	55.92 €
CDC - Intérêts (an N) emprunt	7 757 €	7 757 €		VEOLIA - Tarif HT du m³	0.9842 €
Agence de l'Eau - Rbt (N) capital emprunt	9 970 €	9 970 €		SMERB - Surtaxe HT par m³	0.9500 €
VEOLIA - Entretien réseau (N-1) HT	6 085 €	6 085 €		Agence de l'Eau - Redevance HT pour préservation de la ressource par m³	0.1407 €
BASE de Loisirs - Particip. STEP (N-1)	8 829 €	8 569 €	260 €	Agence de l'Eau - Redevance HT pour lutte contre la pollution par m³	0.3800 €
VEOLIA facturat. HT unitaire	2.77 €	625 €	598 €	Taux réduit de TVA	5.5%
SMERB - Frais divers HT (N-1)	0 €	0 €	0 €	Assainissement collectif	
Recettes PFAC (N-1)	0 €	0 €		SMERB - Part fixe annuelle HT en réseau du SMERB	220.00 €
Charges ou allègements reportés (N-1)	0 €	0 €	0 €	Contrôle de la limitation de la part fixe annuelle < 40 %	32.9%
Total à financer ...	55 926 €	55 638 €	287 €	Agence de l'Eau - Redevance HT pour la modernisation réseaux par m³	0.1850 €
				SMERB - Taxe d'assainissement HT en réseau du SMERB	3.75 €
				SMERB - Taxe d'assainissement HT en réseau de la BASE	1.25 €
Bases de répartition	Ensemble	Zone SMERB	Zone BASE		
Consommations (N-1)	8 803 m³	8 544 m³	259 m³	Taux intermédiaire de TVA	10.0%
Nombre d'abonnés actifs (N-1)	113	108	5	SMERB - Produit annuel HT obtenu ...	56 124 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant de la taxe d'assainissement collectif, à compter des facturations 2024, comme suit :

- en zone 1 (Réseau public d'assainissement du SMERB), la part fixe annuelle est maintenue à 220 € et la part variable fixée à 3,75 € par mètre-cube.

- en zone 2 (Réseau privé de l'Île de Loisirs), la part variable est fixée à **1,25 € par mètre-cube**.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



Délibération n°2024_9
Budget primitif 2024

Conseil Syndical - membres 10/10

Monsieur Christophe CHAMOREAU, Président du SMERB présente le budget primitif 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

- **section de fonctionnement : 694 294 ,00 €**

- **section d'investissement : 1 971 547 € 00 €.**

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



<p>Délibération n°2024_10 Convention de télérelève Veolia Eau, BIRDZ</p> <p><i>Conseil Syndical – membres 10/10</i></p>
--

Le Comité Syndical du SMERB,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention tripartite annexée à la présente délibération (convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelle télérelève),

CONSIDERANT que le SMERB est saisie par VEOLIA EAU et la société BIRDZ nous demandant l'autorisation d'utiliser le réservoir d'Auxy, le réservoir de Boisminard, le réservoir d'Herbeaulliers, la station de pompage de Nanteau-sur-Essonne et le supprimeur d'Augerville-la-Rivière pour l'équipement d'un boîtier dit « Passerelle » afin de permettre la collecte (ou l'émission) des données des compteurs d'eau radio équipés,

CONSIDERANT que la convention proposée a été amendée par le Président du SMERB,

CONSIDERANT qu'elle se présente comme une convention d'occupation domaniale autorisant à occuper le domaine public pour installer les « Passerelles »,

CONSIDERANT que compte tenu que ces « Passerelles » apparaissent comme équipement utile au service de distribution d'eau potable et que ce déploiement est d'intérêt général, il est proposé à l'assemblée ladite convention avec une redevance d'occupation du domaine public de 10 € par an au bénéfice de la Collectivité jusqu'au 31 décembre 2027,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPOUVE la convention telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer ladite convention annexée.

→ M. CITRON signale qu'il n'a pas signé la convention d'Augerville-la-Rivière concernant le concentrateur car il préfère qu'il soit placé dans un autre endroit.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



Délibération n°2024_11
Projet de périmètre et
statuts arrêté
interpréfectoral : transfert de
compétence eau et
assainissement aux
communautés de communes

Conseil Syndical - membres 10/10

Conformément à l'article L 5212-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) autorisant la fusion des syndicats de communes, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nemours Saint-Pierre, le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Burcy Fromont Rumont et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Grez-sur-Loing Montcourt-Fromonville souhaitent fusionner.

L'objectif de cette fusion est de s'inscrire dans la dynamique de regroupement des services d'eau et d'assainissement impulsée par la loi NOTRe, en prévision du transfert de compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, qui aura lieu au 1^{er} Janvier 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5212-27 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre n°2024/DRCL/BLI/N°1 du 12 février 2024 et ses annexes, notifié le 13 février 2024 aux syndicats concernés et à l'ensemble de leurs membres ;

Étant entendu que **le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)**, son avis est requis sur le projet de périmètre et les statuts avant le **13 mai 2024** et qu'à défaut de délibération son avis est réputé favorable ;

Il appartient aux syndicats de se prononcer sur cette fusion.

À ce titre, Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, que dans la mesure où :

- les deux tiers au moins des organes délibérants des membres inclus dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant plus la moitié de la population totale des 4 syndicats aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre,

OU

- la moitié au moins des mêmes organes délibérants représentant les deux tiers de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre.

Il est donc demandé au comité syndical de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet de fusion des Syndicats susnommés au sein d'un nouveau

Syndicat, selon le projet arrêté par les préfets de la Seine-et-Marne et du Loiret en date du 12 février 2024.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (*M. CITRON*)

APPROUVE le projet de fusion au 1^{er} janvier 2025 du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Nemours Saint-Pierre, du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers, du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Burcy Fromont Rumont et du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Grez-sur-Loing Montcourt-Fromonville au sein d’un nouveau Syndicat mixte fermé, à la carte, tel qu’arrêté par les préfets de la Seine-et-Marne et du Loiret date du 12 février 2024.

APPROUVE le projet de statuts du futur Syndicat, tel qu’annexé à l’arrêté interpréfectoral n°2024/DRCL/BLI/N°1 du 12 février 2024 et joint à la présente délibération ainsi que la répartition des compétences qui seraient transférées au syndicat au moment de sa création également jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente décision aux Préfets de Seine-et-Marne et du Loiret, aux Syndicats historiques pour information, ainsi qu’aux Communautés de Communes concernées pour information.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

→ M. CITRON voulait être convié aux réunions de la mise en place du nouveau syndicat par la Communauté de Communes du Pays d Nemours. C’est pour cela qu’il s’abstient.
M. JAIRE lui répond qu’il n’y a pas eu de réunions spécifiques sur le sujet car les différentes hypothèses de transfert de compétence ont été vues en bureau des maires de la communauté de communes du Pays de Nemours.

→ M. CHAMOREAU explique qu’au 31/12/2024, le SMERB devra peut-être restituer à chaque communes membres la compétence défense extérieure contre l’incendie. Au 01/01/2025, chaque commune pourra retransférer le contrôle des poteaux incendie au nouveau syndicat car la DSP VEOLIA EAU prévoit ces contrôles jusqu’au 31/12/2027.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)

Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Olivier MAUXION <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON (CCPG ANC)	Hervé GAURAT (CCPG ANC)



**Informations – Affaires
diverses**

Néant.



La séance est levée à 20 h 30

Le président,

Christophe CHAMOREAU

Le secrétaire,

M. RATIER François